



Votre ville. Votre vote.

Le 24 octobre

toronto.ca/elections

Commencez à utiliser l'application MyVote le 1^{er} septembre

L'application Web MyVote contient tout ce dont vous avez besoin en prévision de l'élection municipale de Toronto.

Pour en savoir plus, consultez : toronto.ca/elections/MyVote



Options pour voter

En personne

Vous pouvez voter en personne durant n'importe quel jour d'élection prévu. Vous pouvez voter par anticipation ou le jour de l'élection, le lundi 24 octobre.

Par correspondance

ÉTAPE N° 1 : Inscrivez-vous au vote par correspondance

- Consultez le site toronto.ca/VoteByMail dès le 1^{er} septembre.
- Vous avez jusqu'au vendredi 23 septembre à 16 h 30 pour vous inscrire.

ÉTAPE N° 2 : Remplissez les documents de la trousse

Une fois votre demande approuvée, vous recevrez une trousse de documents à remplir :

- **SIGNEZ** la formule de déclaration
- **REMP LISSEZ** le bulletin de vote
- Après l'avoir cachetée, **INSÉREZ** l'enveloppe intérieure dans l'enveloppe-réponse de couleur jaune.

ÉTAPE N° 3 : Renvoyez la trousse par la poste

- Après avoir terminé ce processus, vous pouvez soit renvoyer la trousse de vote par correspondance (qui est préaffranchie) par la poste, soit la déposer dans l'une des boîtes jaunes prévues à cette fin entre le 7 et le 21 octobre à midi.
- Tous les quartiers seront munis d'une boîte de ce genre. Vous trouverez leur adresse respective à toronto.ca/VoteByMail.
- Les trousse s dûment remplies doivent être retournées au plus tard à midi, le vendredi 21 octobre.

Questions ou problèmes d'accessibilité

- Écrivez-nous à elections@toronto.ca ou appelez-nous au 311
- Pour en savoir plus, consultez toronto.ca/VoteByMail

Par procuration

Si vous n'êtes pas en mesure de voter en personne les jours d'élection prévus, vous pouvez désigner un mandataire. Un mandataire est une personne en qui vous avez confiance pour voter en votre nom et qui est admissible à voter à l'élection municipale de Toronto. Remplissez un formulaire de nomination d'un mandataire, signé par vous et par le mandataire, et faites-le certifier par le secrétaire municipal avant le 24 octobre à 16 h 30.

À compter du 1^{er} septembre, communiquez avec Toronto Elections pour obtenir un formulaire de vote par procuration et prenez rendez-vous pour le faire certifier en envoyant un courriel à l'adresse VoterRegistration@toronto.ca ou en appelant le 311.

Pour en savoir plus, consultez toronto.ca/VoterAccommodations

Qui peut voter

Pour voter à l'élection municipale de Toronto, vous devez réunir les conditions suivantes :

- être citoyen canadien;
- avoir au moins 18 ans;
- être résident de la Ville de Toronto;
- si vous n'êtes pas résident de la Ville de Toronto, vous ou votre conjoint devez posséder ou louer une propriété dans la ville;
- aucune loi ne vous interdit de voter.

Vous ne pouvez voter qu'une seule fois, quel que soit le nombre de propriétés que vous détenez ou louez dans la ville. Vous devez voter dans le quartier électoral où vous résidez.

Inscrivez-vous sur la liste électorale

Il est important de vérifier si vos renseignements sont exacts, tout particulièrement si vous avez déménagé ou changé votre nom depuis la dernière élection. Si vous figurez sur la liste électorale, vous recevrez une carte d'information du votant par la poste. Celle-ci réduira le temps que vous passerez au lieu de vote.

À compter du 1^{er} septembre, vérifiez, ajoutez ou mettez à jour vos renseignements sur la liste électorale, en :

- utilisant l'application Web MyVote jusqu'au 23 septembre;
- en envoyant un courriel à l'adresse VoterRegistration@toronto.ca ou en appelant le 311 jusqu'au 14 octobre;
- en vous rendant à votre bureau de vote lors des journées de vote par anticipation (du 7 au 14 octobre) ou le jour de l'élection (le 24 octobre).

Afin que votre nom figure sur la liste électorale définitive le jour de l'élection, toutes les mises à jour doivent être effectuées au plus tard le 14 octobre. Après cette date, vous pourrez vous inscrire à la liste électorale en vous rendant voter à votre bureau de vote, le 24 octobre.

Pour en savoir plus, consultez : toronto.ca/elections/Voters

Jours d'élection

Jour d'élection

Le lundi 24 octobre 2022, de 10 h à 20 h.

Vote par anticipation

Vous pouvez voter par anticipation entre le vendredi 7 octobre et le vendredi 14 octobre, de 10 h à 19 h.

Vos bureaux de vote par anticipation figureront sur votre carte d'information du votant ou vous pouvez les trouver au moyen de l'application Web MyVote, toronto.ca/elections/MyVote.

Informations à l'intention des étudiants

Si vous êtes un étudiant et que vous considérez que votre « domicile » est l'endroit où vous vivez lorsque vous n'êtes pas à l'école, ce qui signifie que vous prévoyez y retourner, vous êtes alors admissible à voter à la fois dans votre municipalité de « résidence » et dans la municipalité où vous vivez actuellement pendant vos études.

Pour en savoir plus, consultez : toronto.ca/elections/Voters

MyVote

L'application Web MyVote contient tout ce dont vous avez besoin en prévision de l'élection municipale de Toronto.

Entrez votre adresse à Toronto pour :

- savoir si vous êtes inscrit sur la liste électorale;
- ajouter, modifier ou mettre à jour vos renseignements sur la liste électorale (jusqu'au 23 septembre);
- savoir qui sont les candidats dans votre quartier;
- savoir où aller pour voter et à quel moment;
- consulter, télécharger ou imprimer votre carte d'information du votant;
- trouver votre quartier et une carte de celui-ci;
- trouver des renseignements en matière d'accessibilité au sujet de votre bureau de vote;
- consulter un exemple de votre bulletin de vote.

Remarque : Continuez de consulter l'application MyVote avant de vous rendre voter, car l'emplacement des bureaux de vote peut changer.

Pour en savoir plus, consultez : toronto.ca/elections/MyVote

Vous devez apporter une pièce d'identité en vous rendant voter, même si vous êtes inscrit sur la liste électorale.

Aménagements en matière d'accessibilité

Si vous rencontrez un obstacle pour voter, communiquez avec Toronto Elections en envoyant un courriel à l'adresse elections@toronto.ca ou en appelant le 311.

Bureaux de vote

Tous les lieux où vous pourrez voter seront accessibles. Des renseignements au sujet de chacun de ces endroits, par exemple la présence de rampes, d'ouvre-porte automatiques ou de dispositifs d'assistance, sont accessibles à l'adresse toronto.ca/elections/Voters.

Matériel de vote accessible

Le terminal de vote électronique est un appareil de marquage des bulletins de vote qui permet aux électeurs ayant un handicap de marquer leur bulletin de vote en privé et par eux-mêmes. Ses caractéristiques comprennent un écran tactile, une fonction audio, un

clavier en braille, un dispositif permettant d'aspirer ou de souffler dans une paille, des languettes basculantes/commutateurs à pied ainsi que des fonctions permettant d'ajuster la taille des caractères et le contraste des couleurs.

Des terminaux de vote électronique seront offerts à tous les bureaux de vote par anticipation – deux par quartier. Si vous avez besoin d'utiliser un terminal de vote électronique le jour de l'élection et que votre bureau de vote désigné n'en comporte pas, vous pouvez demander à transférer votre bulletin de vote en appelant le 311.

Autres services

- Tous les bureaux de vote comprendront des instructions sur la façon de voter en braille et dans 26 langues.
- Tous les bureaux de vote auront des loupes grossissantes pour aider les électeurs ayant une basse vision.
- Si vous n'êtes pas physiquement en mesure d'entrer dans le bureau de vote, vous pouvez demander de l'assistance pour voter à un autre endroit du bureau de vote. Par exemple, dans le stationnement ou en bordure de trottoir. Pour en savoir plus, appelez le 311.
- Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir des renseignements sur l'élection en appelant la ligne TTY, au 416 338-OTTY (0889).
- Vous pouvez être accompagné d'un ami pour vous aider si vous n'êtes pas en mesure de remplir le bulletin de vote par vous-même ou vous pouvez demander l'aide d'un membre du personnel électoral.
- Tous les bureaux de vote acceptent le recours à des personnes de soutien et à des animaux d'assistance.
- Il est également possible de demander un transfert du bulletin de vote dans les cas où un électeur fait face à un obstacle à son bureau de vote désigné.

Pour en savoir plus, consultez toronto.ca/VoterAccommodations

Pièces d'identité acceptées

Une pièce d'identité est requise pour voter. N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité indiquant votre nom et votre adresse admissible à Toronto. Votre carte d'information du votant ne peut pas servir de pièce d'identité.

Exemples de pièces d'identité acceptables :

- Permis de conduire de l'Ontario ou certificat d'immatriculation d'un véhicule en Ontario (portion relative au véhicule), carte-photo.
- Chèque personnalisé comportant la mention « annulé », un relevé de carte de crédit ou de compte bancaire.
- Facture de consommation d'électricité, de téléphone ou de câblodistribution, d'eau, de gaz ou facture d'une société de services publics.
- Talon de chèque, feuillet T4 ou reçu de paie émis par un employeur.
- Relevé de dépôt direct Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.
- Évaluation de l'impôt foncier, avis de cotisation de l'impôt sur le revenu, relevé d'allocation pour enfants.
- État de compte de prêt hypothécaire, convention de bail ou contrat de location,
- Transcription ou bulletin scolaire d'un établissement postsecondaire.
- Document attestant la résidence sur un campus, émis par les autorités responsables de la résidence des étudiants dans un établissement postsecondaire.
- Tout autre document du gouvernement du Canada ou de l'Ontario, ou d'une municipalité de l'Ontario, ou document émis ou certifié par un tribunal en Ontario.
- Tout document d'un Conseil de bande en Ontario établi conformément à la *Loi sur les Indiens* (Canada).
- Police ou relevé d'assurance.
- Contrat de prêt ou autre entente financière avec une institution financière.
- Feuillet T4E, relevé des prestations d'assurance-emploi versées.
- Feuillet T4A (SV), relevé de la sécurité de la vieillesse, feuillet T4A (P), état des prestations du Régime de pensions du Canada, état de compte du cotisant au Régime de pensions du Canada.
- Feuillet T5007, état de prestations versées par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB).
- Carte de l'INCA ou d'un autre organisme de bienfaisance reconnu qui offre des services à des personnes handicapées.

- Document attestant la résidence dans un foyer de soins de longue durée, conformément à la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*, émis par l'administrateur du foyer.
- Carte ou dossier d'hôpital.

Si vous n'avez pas de pièce d'identité acceptable et que vous ne figurez pas sur la liste électorale, on vous demandera de revenir avec votre pièce d'identité afin de recevoir un bulletin de vote.

Dates clés

1^{er} septembre

- Premier jour pour s'inscrire au vote par correspondance.
- Premier jour pour ajouter, modifier ou mettre à jour vos renseignements sur la liste électorale.

23 septembre

- Date limite pour s'inscrire au vote par correspondance, avant 16 h 30.

Semaine du 26 septembre

- Envoi des cartes d'information du votant par la poste.

Du 7 au 14 octobre

- Vote par anticipation

21 octobre

- Toronto Elections doit recevoir les trousse de vote par correspondance au plus tard le 21 octobre, à midi.

Lundi 24 octobre : Jour d'élection



@cityoftoronto



City of Toronto



@cityofto

Web : toronto.ca/elections Courriel : elections@toronto.ca